



CONTRÔLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

**DES MARCHANDISES IMPORTÉES
DEPUIS LE ROYAUME-UNI
DANS L'UNION EUROPÉENNE
ET ENTRANT PAR LA FRANCE**

PRÉPARATION AU BREXIT

NOVEMBRE 2020



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

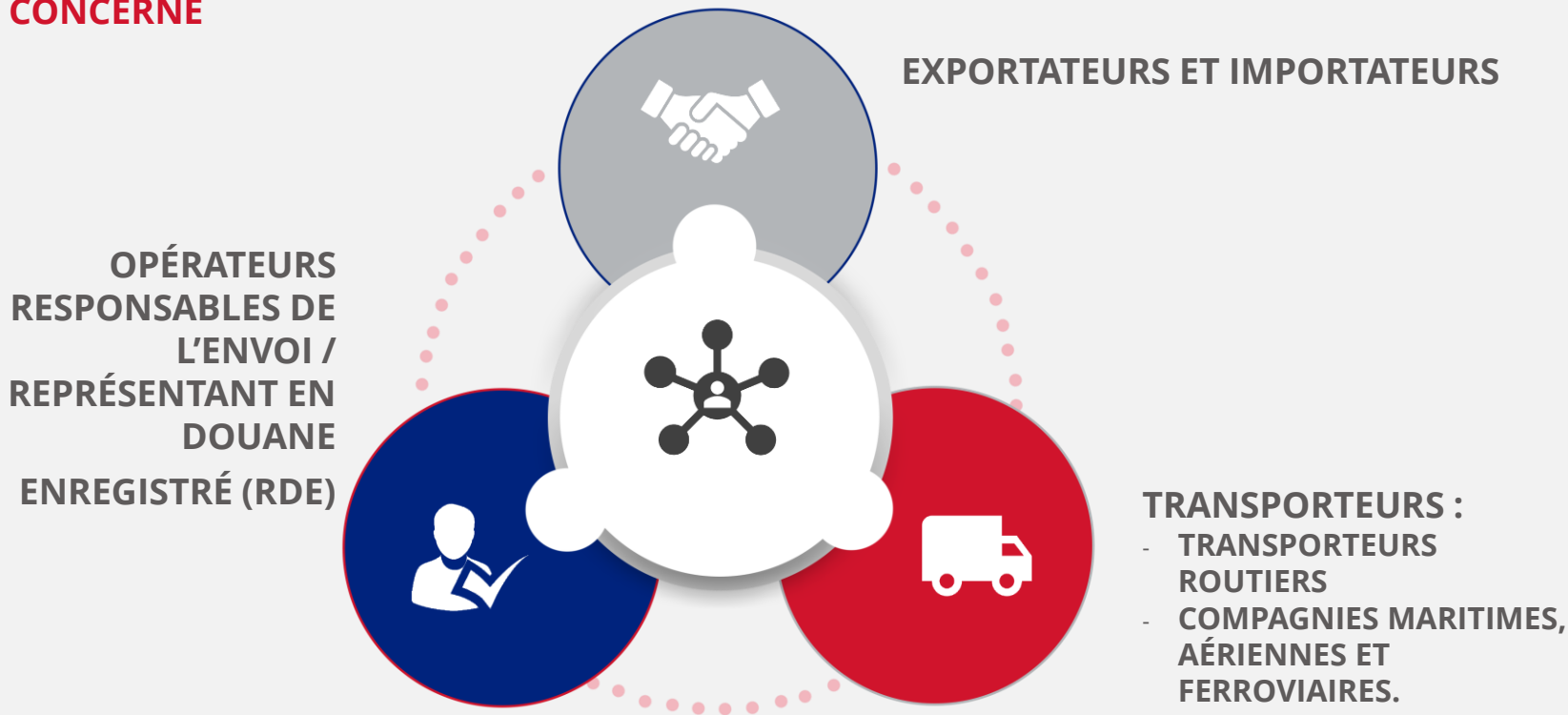
BREXIT - NOUVELLES FORMALITÉS AUX FRONTIÈRES

**DÉPLOIEMENT DE CONTRÔLES SANITAIRES ET
PHYTOSANITAIRES (SPS) AUX FRONTIÈRES SUR LES
MARCHANDISES IMPORTÉES DU ROYAUME-UNI**



ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DANS LEUR PRÉPARATION AU BREXIT

PUBLIC CONCERNÉ



ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS DANS LEUR PRÉPARATION AU BREXIT

FLUX CONCERNÉS



**VÉGÉTAUX, ANIMAUX
VIVANTS, PRODUITS
ANIMAUX, ALIMENTS POUR
ANIMAUX**

**LES ÉCHANGES AVEC
ROYAUME-UNI,
JERSEY, GUERNESEY,
ILE DE MAN**

**CONTRÔLES ADAPTÉS POUR LES
MARCHANDISES EMPRUNTANT LE
LANDBRIDGE**

- **TRANSIT ROUTIER ENTRE L'IRLANDE
ET L'UE CONTINENTALE VIA LA
GRANDE-BRETAGNE**

NOMBRE DE CONTRÔLES SPS IMPORT ESTIMÉS EN LIEN AVEC LE BREXIT



BRETAGNE : 4500 ENVOIS/AN



NORMANDIE : 53 000 ENVOIS/AN



HAUTS DE FRANCE : 280 000 ENVOIS/AN

TOTAL ESTIMÉ : 337 500 CONTRÔLES/AN SUPPLÉMENTAIRES
AUJOURD'HUI : 95 000 CONTRÔLES/AN TOUTES ORIGINES PAYS TIERS

MARCHANDISES MAJORITAIRES : PRODUITS DE LA PÊCHE ET VIANDES



CONTRÔLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) AUX FRONTIÈRES

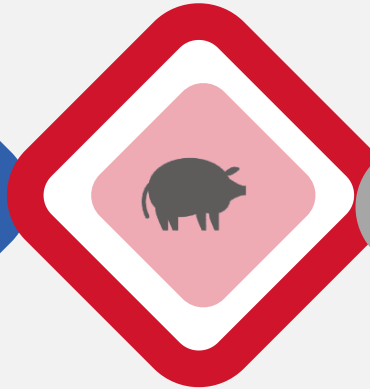
3 OBJECTIFS : PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'AGENTS PATHOGÈNES :

**VIA LES DENRÉES
ALIMENTAIRES**



**PROTECTION DE LA
SANTÉ DU
CONSOMMATEUR
EUROPÉEN**

**POUR
LES ANIMAUX**



**PROTECTION DE
LA SANTÉ
ANIMALE DES
CHEPTELS
EUROPÉENS**

**POUR
LES VÉGÉTAUX**



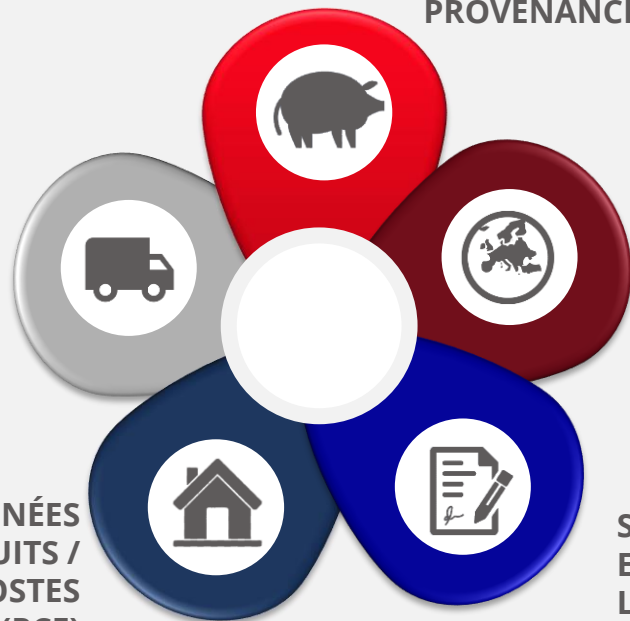
**PROTECTION DE LA
SANTÉ DES
CULTURES ET DES
ÉCOSYSTÈMES
EUROPÉENS**



CONTRÔLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) AUX FRONTIÈRES

EFFECTUÉS SUR LES ANIMAUX ET MARCHANDISES EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

AVANT MISE EN LIBRE CIRCULATION DANS L'UNION



AU PREMIER POINT D'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE

DANS DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES POUR DES CATÉGORIES DE PRODUITS / ANIMAUX : LES POSTES DE CONTROLES FRONTALIERS (PCF)

SELON DES CONDITIONS HARMONISÉES ENTRE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION



LES ÉTAPES DU CONTRÔLE SPS

PRÉNOTIFICATION

CONTRÔLE DOCUMENTAIRE

CONTRÔLE D'IDENTITÉ

CONTRÔLE PHYSIQUE

MISE EN LIBRE PRATIQUE

1 CONTRÔLE EST EFFECTUÉ SUR 1 LOT

= DES MARCHANDISES DE MÊME NATURE, EN PROVENANCE D'UN MÊME ÉTABLISSEMENT, TRANSPORTÉES DE MANIÈRE SIMULTANÉE ET COUVERTES PAR LE MÊME CERTIFICAT SANITAIRE



SE PRÉPARER AUX CONTRÔLE SPS AUX FRONTIÈRES AU 1^{ER} JANVIER 2021



ÉTAPE 1 – PRÉPARATION DE L'IMPORTATION

OPÉRATEUR CONCERNÉ : IMPORTATEUR DE MARCHANDISES INTRODUITES PAR LA FRANCE



CONTACTER L'EXPORTATEUR BRITANNIQUE ET LUI TRANSMETTRE LES
INFORMATIONS SUIVANTES AVANT TOUTE EXPÉDITION

**CELA ÉVITERA LE REFOULEMENT/DESTRUCTION DES MARCHANDISES EN RAISON
DE NON-CONFORMITÉ MAJEURE NON RÉGULARISABLE :**

- INTRODUCTION DE MARCHANDISE INTERDITE ;
- INTRODUCTION VIA UN POINT D'ENTRÉE NON DÉSIGNÉ POUR LA MARCHANDISE ;
- ABSENCE OU CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE SIGNÉ DES AUTORITÉS BRITANNIQUES
ACCOMPAGNANT LA MARCHANDISE INAPPROPRIÉE ;
- CONDITIONS D'HYGIÈNE DE L'ENVOI NON SATISFAISANTES

ÉTAPE 2 - POINTS À VÉRIFIER AVANT LE DÉPART DE LA MARCHANDISE OPÉRATEUR CONCERNÉ : EXPORTATEUR BRITANNIQUE / IMPORTATEUR FRANÇAIS



LA MARCHANDISE EST-ELLE SOUMISE À CONTRÔLE SANITAIRE OU PHYTOSANITAIRE ?

=> ANIMAUX VIVANTS, PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, ALIMENTATION ANIMALE, VÉGÉTAUX



EST-CE QUE LE PRODUIT EST INTERDIT D'IMPORTATION ?

EXEMPLES DE PRODUITS INTERDITS : POMMES DE TERRE, VÉGÉTAUX VITIS ET D'AGRUMES



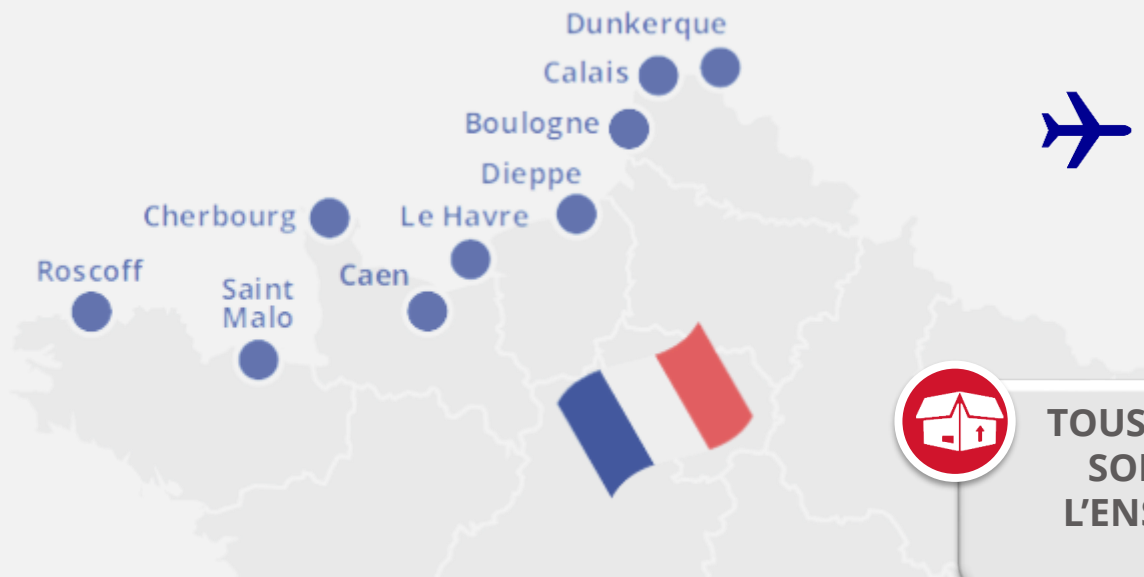
POUR LES PRODUITS ANIMAUX : L'ÉTABLISSEMENT EST-IL AUTORISÉ À EXPORTER CETTE CATÉGORIE DE PRODUITS VERS L'UNION EUROPÉENNE ?

⇒ CONSULTER LES SITES TRACES OU IMPADON

ÉTAPE 3 – CHOIX DU POINT D'ENTRÉE EN FRANCE OPÉRATEUR CONCERNÉ : EXPORTATEUR BRITANNIQUE



VÉRIFIER QUE LE POINT D'ENTRÉE ENVISAGÉ EST BIEN DÉSIGNÉ POUR LA MARCHANDISE CONCERNÉE



+ LES AÉROPORTS AVEC
POSTE DE CONTRÔLE
FRONTALIER DÉSIGNÉ



TOUS LES POINTS D'ENTRÉE NE
SONT PAS DÉSIGNÉS POUR
L'ENSEMBLE DES CATEGORIES
DE MARCHANDISES

ÉTAPE 3 – CHOIX DU POINT D'ENTRÉE EN FRANCE OPÉRATEUR CONCERNÉ : EXPORTATEUR BRITANNIQUE



TOUS LES POSTES DE CONTRÔLE FRONTALIERS « BREXIT » SONT DÉSIGNÉS POUR LE CONTRÔLE DES PRODUITS ANIMAUX, ALIMENTS POUR ANIMAUX ET VÉGÉTAUX

Certaines catégories
d'animaux vivants

2 4 6 7 8



*Cas particulier de Boulogne-sur-Mer, désigné
exclusivement pour les produits de la pêche et
mollusques bivalves*

**ATTENTION, AUCUN PORT FRANÇAIS N'EST
AGRÉÉ POUR RECEVOIR DES BOVINS,
OVINS, CAPRINS ET PORCINS**



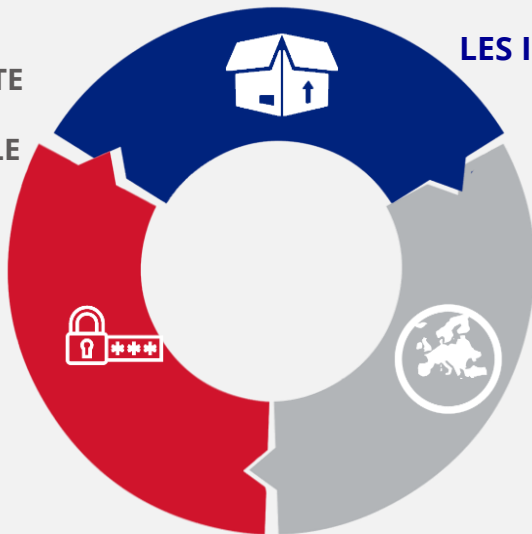
ÉTAPE 4 – CERTIFICATION (PHYTO)SANITAIRE PAR LES AUTORITÉS OFFICIELLES BRITANNIQUES. OPÉRATEUR CONCERNÉ : EXPORTATEUR BRITANNIQUE



OBTENIR UN CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE SIGNÉ PAR L'AUTORITÉ
COMPÉTENTE BRITANNIQUE REPRENANT :

CE DOCUMENT DOIT
ACCOMPAGNER LA
MARCHANDISE JUSQU'AU POSTE
DE CONTRÔLE FRONTALIER
FRANÇAIS OÙ SE DÉROULERA LE
CONTRÔLE SANITAIRE ET
PHYTOSANITAIRE (SPS)

LE NUMÉRO DU SCELLÉ
APPOSÉ SUR LE
CHARGEMENT



LES INFORMATIONS SUR LA MARCHANDISE ;

LES MENTIONS REQUISES PAR LA
RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE



CERTAINS PRODUITS DE LA
MER DEVRONT ÊTRE
ACCOMPAGNÉS D'UN
CERTIFICAT DE CAPTURE

ÉTAPE 5 – INITIER LES FORMALITÉS SANITAIRES ET DOUANIÈRES AVANT LE DÉPART DES MARCHANDISES. OPÉRATEUR CONCERNÉ : IMPORTATEUR OU L'INTERMÉDIAIRE DE SON CHOIX

**POUR CETTE OPÉRATION ET LES SUIVANTES, POSSIBILITÉ DE FAIRE APPEL À UN INTERMÉDIAIRE : OPÉRATEUR RESPONSABLE DE L'ENVOI, REPRÉSENTANT EN DOUANE ENREGISTRÉ (RDE).
L'ANTICIPATION DE CES DÉMARCHES PERMETTRA DE FLUIDIFIER LE PASSAGE DE LA FRONTIÈRE**



DISPOSER D'UN ACCÈS TRACES ET ÊTRE ENREGISTRÉ COMME OPÉRATEUR DANS TRACES
POUR LE POINT D'ENTRÉE CONCERNÉ



PRÉNOTIFIER LES DONNÉES RELATIVES À LA MARCHANDISE DANS LE SYSTÈME EUROPÉEN
TRACES POUR OBTENIR LE NUMÉRO DE DSCE/CHED



JOINDRE UNE COPIE SCANNÉE DU CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE BRITANNIQUE À LA
PRÉNOTIFICATION.



DÉPOSER LA DÉCLARATION D'IMPORTATION ANTICIPÉE DE LA MARCHANDISE DANS LE
SYSTÈME DOUANIER DELTA-G OU LA DÉCLARATION DE TRANSIT DANS LE SYSTÈME DÉDIÉ
DELTA-T, EN Y MENTIONNANT LE NUMÉRO DE DOSSIER DSCE/CHED TRACES ASSOCIÉ.

ÉTAPE 6 – VÉRIFICATIONS À L'EMBARQUEMENT AU ROYAUME-UNI OPÉRATEUR CONCERNÉ : CHAUFFEUR

VÉRIFIER QUE :



L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS COMMERCIAUX ET LE CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE BRITANNIQUE ACCOMPAGNENT LA MARCHANDISE



LE NUMÉRO DE DOSSIER DSCE/CHED TRACES ASSOCIÉ A BIEN ÉTÉ RENSEIGNÉ DANS LA DÉCLARATION EN DOUANE (D'IMPORTATION OU DE TRANSIT)



LE CAS ÉCHÉANT, VÉRIFIER QUE LE SCELLÉ COMMERCIAL DU CHARGEMENT CORRESPOND BIEN À CELUI MENTIONNÉ DANS LE CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE



A L'EMBARQUEMENT, INDIQUER AUX COMPAGNIES TRANSMANCHE (COMPAGNIES MARITIMES ET TUNNEL) QUE LES PRODUITS SONT SOUMIS À UN CONTRÔLE SPS. CES INFORMATIONS SERONT REPRIS PAR LES COMPAGNIES TRANSMANCHE DANS LE SYSTÈME DE FRONTIÈRE INTELLIGENTE (SI BREXIT).

ÉTAPE 6 – VÉRIFICATIONS À L'EMBARQUEMENT AU ROYAUME-UNI OPÉRATEUR CONCERNÉ : CHAUFFEUR



CAS PARTICULIER DES CHARGEMENTS DE PRODUITS DE LA PÊCHE INTRODUITS
PAR CALAIS (PORT ET TUNNEL) :

ATTENTION, À L'EMBARQUEMENT DEPUIS DOUVRES OU FOLKESTONE À
DESTINATION DE CALAIS, POUR LES CHARGEMENTS CONTENANT
EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS DE LA PÊCHE,

INDIQUER « **PRODUITS DE LA PÊCHE** »



LIEU DE CONTRÔLE : PCF DE BOULOGNE-SUR-MER

LES CHARGEMENTS MIXTES SERONT CONTROLÉS À CALAIS PUIS À
BOULOGNE-SUR-MER

ÉTAPE 6 – VÉRIFICATIONS À L'EMBARQUEMENT AU ROYAUME-UNI OPÉRATEUR CONCERNÉ : CHAUFFEUR



CAS PARTICULIER DES CHARGEMENTS DE PRODUITS DE LA PÊCHE INTRODUIITS PAR CALAIS (PORT ET TUNNEL) :



LES PRODUITS DE LA PÊCHE, DOIVENT CIRCULER JUSQU'À BOULOGNE-SUR-MER SOUS COUVERT D'UNE DÉCLARATION DE TRANSIT:

- SOIT UNE DÉCLARATION DE TYPE T1 ÉMISE AU ROYAUME-UNI DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE TRANSIT COMMUN
- SOIT UNE DÉCLARATION UNION DE TYPE T1, DÉPART CALAIS, DÉPOSÉE DE MANIÈRE ANTICIPÉE JUSQU'À 72 HEURES AVANT LE MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES MARCHANDISES.
- DANS LES DEUX CAS, LES CAMIONS SERONT ORIENTÉS EN FILE VERTE, CONTRAIREMENT AUX AUTRES MARCHANDISES SPS.

ÉTAPE 7 – ORIENTATION AU DÉBARQUEMENT EN FRANCE OPÉRATEUR CONCERNÉ : CHAUFFEUR

A L'ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SUIVRE LA FILE INDIQUÉE POUR LA PLAQUE D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE :



File orange

SI LE DSCE N'A PAS ENCORE ÉTÉ DÉLIVRÉ PAR LE SIVEP (CONTRÔLE D'IDENTITÉ ET/OU PHYSIQUE À RÉALISER)

File verte

SI LE DSCE A DÉJÀ ÉTÉ DÉLIVRÉ (SUR LA BASE D'UN CONTRÔLE DOCUMENTAIRE UNIQUEMENT)

POUR LES CHARGEMENTS CONTENANT EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET ARRIVANT PAR CALAIS PORT OU TUNNEL, ACCOMPAGNÉS D'UNE DÉCLARATION DE TRANSIT (T1) POUR BOULOGNE SUR MER, SUIVRE LA FILE VERTE ET SE DIRIGER VERS LE POSTE DE CONTRÔLE FRONTALIER DE BOULOGNE-SUR-MER

ÉTAPE 8 – CONTRÔLE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE AU POSTE DE CONTRÔLE FRONTALIER OPÉRATEUR CONCERNÉ : INTERMÉDIAIRE (OPÉRATEUR RESPONSABLE DE L'ENVOI, RDE)



LORSQUE SEUL UN CONTRÔLE DOCUMENTAIRE EST REQUIS, LE DSCE POURRA ÊTRE DÉLIVRÉ SANS PASSAGE PAR LE PCF SI LES FORMALITÉS ONT ÉTÉ ANTICIPÉES



LORSQUE DES CONTRÔLES D'IDENTITÉ ET/OU PHYSIQUE SONT REQUIS, LE PASSAGE EN PCF EST INDISPENSABLE

- REMETTRE LES DOCUMENTS COMMERCIAUX ET LE CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE ORIGINAL DES AUTORITÉS BRITANNIQUES À L'INSPECTEUR
- INDIQUER AU CHAUFFEUR DE POSITIONNER LA REMORQUE SUR LE QUAI D'INSPECTION ET L'OUVRIR À LA DEMANDE DE L'INSPECTEUR
- PRÉSENTER DES COLIS AU CONTRÔLE SUR DEMANDE DE L'INSPECTEUR

ÉTAPE 8 – CONTRÔLE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE AU POSTE DE CONTRÔLE FRONTALIER OPÉRATEUR CONCERNÉ : INTERMÉDIAIRE (OPÉRATEUR RESPONSABLE DE L'ENVOI, RDE)

- SI DES NON CONFORMITÉS SONT DÉTECTÉES : CONSIGNE DES MARCHANDISES
- LES MARCHANDISES SERONT DÉTRUITES OU REFOULÉES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ MAJEURE NON RÉGULARISABLE, PAR EXEMPLE :

CONDITIONS D'HYGIÈNE DE
L'ENVOI NON SATISFAISANTES



ABSENCE OU MAUVAIS
CERTIFICAT (PHYTO)SANITAIRE



INTRODUCTION DE
MARCHANDISE INTERDITE



INTRODUCTION VIA UN POINT
D'ENTRÉE NON DÉSIGNÉ POUR LA
MARCHANDISE

ÉTAPE 9 – À L'ISSUE DU CONTRÔLE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE OPÉRATEUR CONCERNÉ : INTERMÉDIAIRE (OPÉRATEUR RESPONSABLE DE L'ENVOI, RDE)

SI LE CONTRÔLE EST FAVORABLE :



- ÉMISSION D'UN DOCUMENT SANITAIRE COMMUN D'ENTRÉE (DSCE CONFORME) QUI DOIT ACCOMPAGNER LA MARCHANDISE
- FINALISER LES FORMALITÉS DOUANIÈRES
- ANTICIPER LES DEMARCHES AUPRES DE LA DOUANE POUR ÊTRE EN MESURE DE S'ACQUITTER DE LA REDEVANCE SANITAIRE OU PHYTOSANITAIRE À L'IMPORTATION

CAS PARTICULIER DU LANDBRIDGE

TRANSIT ROUTIER ENTRE L'IRLANDE ET L'UE CONTINENTALE



NATURE DES CONTRÔLES EN POSTE FRONTALIER FRANCAIS SUR LES ENVOIS EN PROVENANCE D'IRLANDE EMPRUNTANT LE LANDBRIDGE :

- VÉGÉTAUX, ALIMENTS POUR ANIMAUX D'ORIGINE NON ANIMALE : PAS DE CONTRÔLE
- ANIMAUX VIVANTS, PRODUITS ANIMAUX : CONTRÔLE DOCUMENTAIRE
 - SUR LA BASE DU CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ÉCHANGES INTRA-UE LORSQU'IL EST REQUIS (EX. ANIMAUX VIVANTS)
 - SUR LE BASE DE LA PRÉNOTIFICATION TRACES POUR LES AUTRES MARCHANDISES
 - POUR CERTAINES CATÉGORIES DE MARCHANDISES (SOUS-PRODUITS ANIMAUX) : VÉRIFICATION DE SCÉLLÉS AU POSTE DE CONTRÔLE FRONTALIER



CAS PARTICULIER DES EMBALLAGES ET PALETTES BOIS



EMBALLAGES ET PALETTES BOIS EN PROVENANCE DE UK DEVRONT ÊTRE MARQUÉS NIMP 15

CONTRÔLES ALÉATOIRES DE SURVEILLANCE SUR LES EMBALLAGES ET PALETTES BOIS

- ACCOMPAGNANT TOUS TYPES D'ENVOIS IMPORTÉS
- CIBLAGE SELON LE RISQUE D'INTRODUCTION D'ORGANISMES NUISIBLES

VÉRIFICATION DES POINTS SUIVANTS :

- ABSENCE DE PARASITES OU DE TRACES D'ORGANISMES NUISIBLES INTERDITS
- CONFORMITÉ À LA NIMP 15
- PRÉLÈVEMENT ET CONSIGNE DE L'ENVOI EN CAS DE SUSPICION DE CONTAMINATION DANS L'ATTENTE DU RÉEMBALLAGE





MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Pour plus d'informations :

<https://agriculture.gouv.fr/le-brexit-et-les-controles-sanitaires-et-phytosanitaires>

<https://agriculture.gouv.fr/importation-de-produits-animaux-danimaux-vivants-daliments-pour-animaux-et-de-vegetaux>

<https://www.douane.gouv.fr/>